

Ensemble Nantes en confiance

Nos propositions

1 | NANTES DOIT RESPIRER LA SANTÉ

Favoriser l'accès à une alimentation saine en s'appuyant sur la transition alimentaire locale

1. Proposer 100 % de repas « faits-maison » dans les cantines scolaires et dans les crèches avec 75% de produits bios et locaux avant la fin du mandat et une cantine zéro plastique au plus tard en décembre 2021.

2. Mettre en place dans les cantines un double menu quotidien, dont un végétarien et passer de 1 à 2 repas végétariens par semaine pour tous les enfants.

3. Mettre à l'étude la répartition de la cuisine centrale sur plusieurs sites pour assurer plus de proximité dans la production des repas.

4. Créer une délégation municipale et une vice-présidence à la transition alimentaire

5. Favoriser l'accès à des produits de qualité: donner la priorité à l'implantation dans chaque quartier de vie d'au moins un point de vente alimentaire en circuit-court, en particulier le soutien au développement des AMAP et groupements d'achats de produits alimentaires dans les quartiers prioritaires.

6. Créer une coopérative alimentaire (SCIC) pour organiser la distribution en circuit-court sur la métropole, appuyée sur les structures existantes (Kiosque Paysan, groupements d'agriculteurs locaux) : Soutenir financièrement et techniquement les agriculteur.rice.s engagé.e.s qui ont besoin de s'organiser ensemble ; Organiser les commandes, la logistique et la distribution en circuit court des produits alimentaires sur le territoire, en s'appuyant notamment sur le M.I.N.

7. Généraliser la réalisation de jardins partagés dans chaque projet d'aménagement.

8. Créer 100 nouvelles parcelles de jardins familiaux et collectifs en concentrant l'effort sur les interstices en pied d'immeubles et les parcs municipaux.

9. Intégrer systématiquement un espace comestible (légumes, fruits) dans tous les espaces publics et les nouveaux projets d'aménagement.

10. Installer des fontaines à eau potable dans les rues pour encourager l'utilisation des gourdes.

Proposer une offre de soins de qualité accessible dans tous les quartiers

11. Accompagner l'implantation du futur hôpital public pour offrir à tous la meilleure offre de soins et travailler avec les soignants aux améliorations de ce projet rendues nécessaires par la crise du Coronavirus *

12. Favoriser l'accès à la santé pour tous : accompagner la création de centres de santé pluri-professionnels sous statut public ou associatif.

13. Création d'une maison de santé mobile et mise en place de médiateurs santé dans chaque quartier, ouverture des maisons de santé de Bellevue et Nantes Nord en 2021 et 2022.

14. Accompagner le projet de création d'une Maison des soins palliatifs pour soutenir les malades et leurs proches.

Une ville nature et résiliente, adaptée aux risques écologiques

15. Construire une ville résiliente. Création de 150 îlots de fraîcheur, un dans chaque crèche, école, centre de loisirs, EHPAD, d'infrastructures urbaines bioclimatiques et d'aménagements de stockage des eaux de pluie.

16. Réaliser un plan « Pleine terre » pour végétaliser la ville en supprimant tous les m² de bitume inutile, organiser des chantiers participatifs de débitumage avec les habitant.es, et leur donner la possibilité de déposer une demande

d'enlèvement du bitume pour faire pousser, en pleine terre, des plantes, des légumes, des arbres...

17. Des arbres partout dans la ville: « planter, protéger, sensibiliser », préserver les arbres anciens, arbustes et haies, planter 25 000 arbres et arbustes, reconstituer les forêts urbaines, coconstruire une Charte de l'arbre en ville, un site internet dédié à l'arbre, mettre en place un schéma directeur de l'arbre et du végétal à l'échelle métropolitaine.

18. Créer 30 hectares de toits et murs végétalisés, publics et privés, pour favoriser une écologie urbaine.

19. Généraliser les actions participatives de végétalisation « Ma rue en fleurs », « Ma rue est un jardin ».

20. Transformer la place de la Petite-Hollande en grande place nature nantaise avec son marché et le Pont Anne-de-Bretagne en un pont belvédère/jardin.

21. Ouvrir à tous la Forêt de la Prairie de Mauves (espace remarquable de 30 hectares) et préserver la Prairie Natura 2000.

22. Face à un climat plus chaud, construire la ville résiliente qui régénère les conditions d'une vie supportable. Le volet "adaptation au changement climatique" du Plan Climat Air Energie Territorial sera révisé, et les services renforcés pour planifier et mettre en place les outils nécessaires à l'adaptation du territoire aux changements climatiques actuels et à venir.

23. Se préparer aux risques climatiques extrêmes. Accompagnés par des expert.e.s et des citoyen.ne.s, nous écrirons un plan-guide audacieux afin de répondre aux crises qui pourraient se multiplier (inondations et pluies intenses, tempêtes, vagues de chaleur, sécheresses), notamment le risque d'inondations auxquelles notre territoire est particulièrement sensible.

24. Appuyer la transition des agriculteur.trice.s vers la Bio en contractualisant avec elles/eux pour sécuriser les parcours de transition vers la bio (débouché assuré sur la restauration scolaire), en soutenant à celles et ceux déjà engagés sur le bio et le circuit-court. Tous les nouveaux projets accompagnés par la Métropole devront produire en agriculture biologique et en circuit- court

25. Mettre en place une politique volontariste d'aide à l'installation/transmission des jeunes paysan.ne.s bio, en renforçant les aides directes à l'installation et en augmentant les moyens dédiés aux structures de formation et d'accompagnement.

26. Mettre en place à l'échelle de la métropole une démarche spécifique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) pour anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et à la réduction de l'usage des énergies fossiles, et leurs conséquences sur les filières et les emplois locaux.

Lutter contre toutes les pollutions et les nuisances

27. Mettre en œuvre la gratuité des transports en commun et interdire la circulation de voitures non-professionnelles les jours de pics de pollution.

28. Évaluer l'impact santé environnement-climat et l'impact social des politiques publiques et grands projets urbains en amont des prises de décision.

29. Accompagner la création du CACC, Centre d'action climatique et citoyen, conventionné, indépendant et auto-géré, et mis à disposition des collectifs du mouvement climat. Lieu de création des alternatives de demain, en lien avec le monde de la recherche, qui pourra également analyser les projets de la Ville et de la Métropole au crible de l'urgence climatique. Nommer un.e élu.e à la « Prospective climatique et implication citoyenne » pour suivre ces actions.

30. Accompagner l'ouverture dans le Bas Chantenay d'un espace dédié aux luttes climatiques et sociales, en ouvrant notamment la possibilité d'une implantation pérenne d'une maison des solidarité ainsi que d'espaces pour les association climats et environnementales. Cet espace

devra être pensé et travaillé avec ces acteurs.

31. Étudier dans chaque quartier une zone de droit à la déconnexion et développer des actions pour sensibiliser contre l'usage intensif des écrans.

32. Refonder le règlement de publicité pour une réduction forte de la publicité, de la publicité numérique et lumineuse et notamment la nuit.

33. Défendre l'intérêt des habitant.e.s résidant à proximité de l'aéroport Nantes-Atlantique par une maîtrise des nuisances sonores (plan de gêne sonore stabilisé, interdiction des vols de nuit de 22H30 à 6h et des avions les plus bruyants), et de l'aménagement (accessibilité en transport collectif et pistes cyclables, accueil des passagers).

34. Lutter contre les pesticides et les perturbateurs endocriniens dans notre eau et dans nos sols en agissant pour une ville nature: (zéro plastique, zéro pesticide, etc.), en lançant une coopération renforcée avec les territoires voisins pour la protection de l'eau (bassins versants Loire, Erdre et Sèvre...), en accompagnant les agriculteurs vers le Zéro Phyto, la conversion vers la bio et les pratiques respectueuses de l'environnement.

35. Appliquer systématiquement le principe de précaution: engager un débat sur les questions sanitaires et d'utilité de la 5 G et mettre en place un moratoire sur son déploiement jusqu'à la fin du débat, en faisant appliquer de manière renforcée la Charte contre les perturbateurs endocriniens.

36. Poursuivre la création de locaux de pré-tri dans les quartiers populaires afin de lutter contre les dépôts sauvages et renforcer la collecte à domicile des encombrants et à terme supprimer les points d'apport volontaire d'ici 2023. Créer la journée des éléphants chaque année, ce temps festif de 24 heures dans les quartiers aura l'objectif de récupérer 48 tonnes d'encombrants... le poids de l'éléphant des Machines !

37. Mettre fin aux gaspillages énergétiques absurdes qui contribuent au réchauffement climatique : engager une concertation avec les acteurs du commerce pour supprimer les terrasses chauffées, respect de la réglementation sur l'extinction des vitrines commerciales la nuit, usage

limité des souffleurs de feuilles.

Favoriser toutes les pratiques sportives

38. Développer le sport «libre» partout dans la ville: création de 10 parcours forme dans les quartiers, aménagement de l'espace urbain et installation de fontaines à eau pour favoriser la pratique des sports libres et loisirs extérieurs, et ouverture d'équipements en accès libre le dimanche pour les familles.

39. Favoriser la natation apprentissage et loisirs : création d'un nouveau bassin couvert à la piscine des Dervallières dans le cadre de sa rénovation, d'une nouvelle piscine à Marcel Saupin, et d'un grand équipement avec piscine olympique sur Pirmil-les-Isles.

40. Réaménager la piscine Gloriette avec un bassin plein air ouvert sur la Loire.

41. Créer de nouveaux équipements sportifs de proximité en priorisant les secteurs sous tension et en privilégiant l'optimisation de l'existant afin d'éviter l'artificialisation des sols. Créer 2 gymnases sur l'île de Nantes et Zola, un nouvel équipement à Bellevue, rénover 5 gymnases (Serpette, Lebel, Longchamp, Breil et Marsauderies) ; restructurer 4/5 terrains de sport extérieurs (dont la Roche-Malakoff et Eraudière) ; étudier la création de 3 équipements sportifs (Doulon-Gohards, Champ de Manoeuvre, Gaston Turpin).

42. Ouvrir, avec les collectifs et pratiquants un lieu expérimental dédié aux pratiques sportives et culturelles urbaines (skate, BMX, slackline, roller, parkour, street workout).

43. Utiliser des matériaux naturels (liège,...) pour tout nouveau terrain de sport.

44. Étudier avec les acteurs la création d'un dispositif municipal de sport-santé sur ordonnance dont l'objectif est d'orienter les personnes atteintes d'affections de longue durée vers des activités adaptées, en lien avec les acteurs labellisés sport-santé.

45. Développer l'animation sportive à destination des pratiques handisport, sport adapté et sport pour tous.

46. Soutenir financièrement les associations qui proposent des activités qui valorisent la mixité fille-garçon et femme-homme dans les pratiques sportives amateurs et de haut-niveau ainsi que la promotion des femmes encadrantes ou dirigeantes.

47. Accompagner le développement des pratiques sportives émergentes et des pratiques traditionnelles.

48. Soutenir les initiatives du FCN et celles menées en lien avec le club pour valoriser son histoire et la mémoire de ses joueurs et techniciens emblématiques. Accompagner le FCN dans les projets de développement à Nantes de son école de football, de son centre de formation et de sa section féminine.

49. Moderniser le stade de la Beaujoire - Louis Fonteneau pour l'adapter au cahier des charges de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et à l'éventuel accueil rencontres de football des Jeux Olympiques de Paris 2024. Renégocier les conventions d'occupation du stade et du centre José Arribas avec le FCN, en y intégrant la nécessité du maintien de places à des tarifs accessibles à tous.

50. Favoriser l'impulsion de l'actionnariat populaire des supporters dans le football professionnel et leur meilleure association à la gouvernance des clubs, en soutenant en ce sens toute initiative : législative,...

51. Poursuivre le soutien aux clubs sportifs de haut niveau dans toute leur diversité, avec une volonté d'équité entre les sports, conditionné au respect par les clubs d'engagements d'actions d'intérêt général au service du territoire, de ses habitants, en intégrant la nécessité de la transition écologique. Encourager la féminisation du sport nantais à tous les niveaux, notamment par une politique de subventions incitative qui valorisera la mixité des pratiques et la promotion des femmes encadrantes ou dirigeantes. Le sport professionnel sera aussi engagé à favoriser les pratiques féminines.

52. Le handisport et le sport adapté seront valorisés et soutenus, ainsi que toute initiative permettant une pratique sportive conjointe type Baskin. Les clubs professionnels seront également engagés à soutenir et valoriser handisport et sport adapté.

2 | NANTES LA JUSTICE ÉCOLOGIQUE

Lutter contre les passoires énergétiques et soutenir l'aménagement durable

53. Lutter contre les passoires énergétiques et mettre en place un plan de rénovation énergétique de 5000 logements par an en niveau BBC pour les logements sociaux, les copropriétés et le parc privé. Une attention particulière sera portée sur les copropriétés.

54. Offrir une solution de réhabilitation énergétique à coût zéro pour les ménages modestes.

55. Favoriser l'auto-rénovation, la mutualisation des travaux et les commandes groupées, notamment en améliorant le dispositif « Mon Projet Rénov » et en s'appuyant sur les acteurs de l'auto-construction.

56. Assurer la conversion des chaudières fioul, avec l'objectif final de 0 chaudière fioul d'ici 2030 en mettant la priorité sur la rénovation énergétique des 3% de logements sociaux non performants.

57. Appliquer les principes de l'économie circulaire à toutes les opérations d'urbanisme et d'aménagement: protection et renaturation des sols, réhabilitation du bâti, usage de matériaux bio-sourcés/recyclés, gestion des flux, mixité des usages, etc.

58. Prendre en compte les parcours de vie pour faire évoluer l'habitat : soutien aux projets immobiliers en construction évolutive et habitat modulable, qui s'adaptent aux étapes de la vie, et amélioration des parcours résidentiels en logement social.

Donner la priorité aux déplacements propres : marche, vélo, bus, tram, train

59. Gratuité des transports en commun le week-end et baisse de 20% du prix de tous les abonnements. Mise en débat de l'extension de la gratuité aux moins de 26 ans dans le cadre des assises de la mobilité durable.

60. Création de 3 nouvelles lignes de tramway, lancer la dernière étape de la connexion des lignes 1 et 2, et création de nouvelles lignes de transports collectifs à haut niveau de service

pour relier directement entre eux les quartiers et sortir du modèle en étoile.

61. Renforcer les fréquences de passage du réseau TAN, notamment les soirs, week-ends et vacances scolaires.

62. Plus de 10 stations de tramway/ busway transformées en « stations mobilités » (vélos, trottinettes, etc.)

63. Réduire la voiture solo et repenser son usage : création d'axes réservés au covoiturage et aux transports collectifs sur les pénétrantes, développement de covoit'Tan et d'une flotte de véhicules propres en autopartage.

64. Simplifier les mobilités en créant un compte-unique mobilité avec toutes les solutions de déplacements sur la ville.

65. Intensifier l'intermodalité en coordonnant le réseau TAN avec les autres réseaux de transport (notamment celui des cars régionaux - Aléop, des gares du train express du quotidien et du futur réseau Vélopolitain) et en créant 3 000 places de stationnement supplémentaires dans les parkings-relais et aires de covoiturage.

66. Faciliter l'accès au nouvel hôpital avec 2000 places de stationnement et l'accès à la nouvelle Gare avec 340 nouvelles places *

67. Soutenir le développement de la mobilité électrique : généralisation des bornes de recharge pour voitures, vélos... dans les parkings, les P+R, aires de covoiturage.

68. Réaliser une étude d'opportunité pour la réalisation d'un métro

69. Pour réduire la place de la voiture, mettre en œuvre un plan de nouvelle piétonisation de rues et de places (notamment en élargissant l'espace piétonnier dans les lieux à forte fréquentation piétonne et dans les quartiers et en empêchant l'encombrement des trottoirs), requalifier les boulevards du 19ème (Poilus, Anglais...) en intégrant une place renforcée pour le vélo (un axe du réseau express vélo) et les piétons, et étendre la Zone à Trafic Limité dans le centre-ville.

70. Passer de 250 à 500 km de rues en zone piétonne, zone 30 ou zone mixte pour une ville apaisée.

71. Généraliser les solutions d'éco-mobilité aux abords des écoles, en donnant la priorité aux vélos et piétons à l'heure des entrées et sorties, en reliant les pistes cyclables aux écoles, ainsi qu'aux établissements du secondaire en concertation avec le Département et la Région.

72. Une circulation plus apaisée en faveur des cyclistes et des piétons : limiter la présence de la voiture en centre-ville (pas de construction de parking sous la place de la Petite Hollande, pas d'extension du parking Cathédrale), passer de la Ville de Nantes en zone 30, en dehors de certains axes accueillant des transports en commun, afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules au profit des modes actifs (piétons, vélos), pas de nouveau franchissement uniquement routier de la Loire*, créer des voies dédiées aux transports collectifs et au covoiturage sur les pénétrantes, étudier le passage de la ligne 10 en Chronobus et développer la flotte de véhicules propres en autopartage.

Organiser la sécurité énergétique de Nantes en développant la production d'énergies renouvelables

73. Multiplier par 5 la production photovoltaïque locale : plan grandes toitures, parkings, grands bâtiments avec au moins 60 hectares d'ici 2026 et soutien aux installations individuelles.

74. Fixer un objectif d'une métropole consommant 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050.

75. Mettre en débat la création d'un service public de l'énergie et de ses missions.

76. Accompagner les projets citoyens de production d'énergies renouvelables.

77. Inclure systématiquement une part d'autoconsommation pour les bâtiments municipaux et métropolitains construits ou rénovés, et assurer l'animation territoriale avec les autres acteurs autour de la démarche (accompagnement technique et financier, mise en réseau, ...).

78. Développer une filière bois en collaboration avec les territoires ruraux de Loire-Atlantique pour la production de bois pour alimenter le réseau de chaleur.

Vélo à Nantes : plan ROSAM (Réguler Organiser Sécuriser et Accélérer le Mouvement)

79. Pour multiplier par 4 la pratique de la bicyclette, créer un Vélopolitain, réseau express vélo maillé, constitué de lignes sécurisées et identifiées, se trouvant à moins de 500 m de chez soi et reliant la périphérie au centre et les quartiers entre eux, soit 100 km de réseau construit d'ici 2030 dont 50 km avant la fin du mandat.

80. Multiplier les stationnements pour les vélos sur l'espace public : créer 7000 places de stationnement vélo (2700 places supplémentaires dans les ouvrages et les P+R, 2000 appuis vélos supplémentaires, 800 places Gare Nord et 1500 Gare Sud).

81. Étudier la création de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles. Créer des locaux vélos/trottinettes sécurisés dans les écoles et les équipements publics.

82. Augmenter le budget vélo par habitant en le passant de 13 à 30€ par habitant par an soit 115 M€ sur 6 ans, renforcer l'équipe en charge du vélo dans les services, et former au vélo l'ensemble des techniciens et référents de pôle.

83. Instaurer un code de la rue qui donne toujours priorité au plus fragile. Il sera défini et construit dans le cadre des assises de la mobilité durable.

84. Installer dans chaque mairie de quartier des points relais vélo: information et location courte ou longue durée. Soutenir la création de locaux associatifs pour favoriser l'auto-réparation.

85. Pour tester et promouvoir les nouveaux usages, un dimanche par mois sera organisé sans voitures et certaines rues de quartier seront réservées aux piétons et aux vélos le dimanche et le mercredi après-midi, redevant ainsi des espaces pour les enfants, les familles et les personnes âgées.

86. Organiser la remontée des problèmes d'aménagement et de sécurité par tous les usagers, en partenariat avec les associations et grâce à des applications partenaires et un réseau d'ambassadeurs à l'échelle des quartiers.

Traquer le plastique et développer l'économie solidaire : jeter moins, recycler mieux et réutiliser au maximum

87. Aller vers une ville zéro plastique à usage unique : zéro plastique dans les cantines d'ici décembre 2021, une commande publique exemplaire (suppression du plastique à usage unique et des consommables jetables dans les services municipaux et métropolitains), réglementation des pratiques dans l'espace public, soutien accru aux associations et commerces qui s'engagent, organisation de fêtes des écoles "zéro-déchet", d'un « Grand Atelier Zéro Plastique » pour les habitants.

88. Créer un kit «zéro déchet» pour les commerçants et un kit du nouvel arrivant nantais : une gourde et une tasse à chacune et à chacun.

89. Faciliter le tri, en offrant à tous les habitants une solution de tri de leurs bio-déchets, via la généralisation de la collecte à domicile (3ème sac/bac vert) et les 300 composteurs collectifs, en équipant la ville de poubelles spécifiques permettant le tri sélectif, en créant une plateforme de compostage au sud-ouest de la Métropole, et en expérimentant des dispositifs de valorisation énergétique.

90. Organiser les États Généraux de la Ville Zéro-Déchet et dans ce cadre mettre à l'étude l'installation progressive d'une fiscalité plus juste pour les entreprises et d'un système de tarification incitative pour les déchets ménagers en étant attentif à ses éventuelles conséquences sociales.

91. Créer-rénover 4 nouvelles déchetteries/Ecopoints du futur (Beaujoire, Gaudinière, Île de Nantes, Chantenay) et doubler les locaux de pré-tri.

92. Accompagner les initiatives en matière d'économie circulaire : maillage des ressourceries du territoire, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, implantation d'un Comptoir de dons, de réparation et de réemploi dans chaque quartier, soutien accru aux initiatives de l'économie circulaire et des low tech, avec notamment la création du Zéro-Waste Lab en lien avec la recherche, le monde économique, les citoyen.ne.s et les institutions.

93. Accompagner les acteurs pour aller vers 100 % des événements se déroulant sur l'espace public labellisés « éco-événements »

Préserver la biodiversité et sensibiliser

94. Créer un passeport nature pour chaque enfant, 10 expériences nature à vivre durant le cycle primaire, et construire un projet éducatif autour du lien à la nature dans les écoles, les centres de loisirs et dans les crèches.

95. Former les 774 animateurs.trice.s du périscolaire à la transition écologique pour qu'ils deviennent des ambassadeur.rice.s de la transition par le faire un volet formation à la transition écologique, et étudier le renforcement du taux horaire des personnels pour améliorer le taux d'encadrement des enfants.

96. Créer 50 oasis de biodiversité dans les parcs et jardins publics

97. Repenser la place de l'animal : créer une délégation d'élue dédiée à l'animal en ville.

98. Mettre en place une clause "bien-être" animal dans les appels d'offre pour restauration collective, renforcer la commande de produits issus de l'élevage extensif et interdire la commande de produits animaux issus d'abattage sans insensibilisation préalable, refuser toutes subventions aux organisations ou associations dont l'activité génère ou induit de la souffrance animale, prendre un arrêté municipal contre les cirques avec animaux sauvages.

99. Établir un plan d'action pour l'animal domestique dans la ville, en lien avec les associations. Mettre en place une politique de stérilisation des chats errants, créer des espaces pour les chiens dans les parcs publics et d'espaces dédiés "Caniparc".

100. Faciliter la création de places pouvant accueillir des personnes accompagnées de leurs animaux dans les foyers, hébergements d'urgence et dans les EHPAD.

101. Soutenir la réalisation d'abris pour animaux sauvages (nichoirs à oiseaux, hérissons, écureuils).

102. Proposer un plan abeille dans la ville, pour sa protection, la sensibilisation et la formation de tous à cette sentinelle environnementale.

103. Créer un centre scientifique/pédagogique de la biodiversité urbaine et mondiale au Parc du Grand-Blottereau.

104. Renforcer les trames vertes et bleues et les couloirs de nature en ville, en réparant les zones de rupture, en replantant des espèces bocagères et en restaurant les continuités verte ou humides, notamment en entretenant mieux les rivières et en rouvrant les cours d'eau souterrains lorsque c'est possible.

105. Développer l'atlas, marqueur de la biodiversité en ville en partenariat avec les expert.e.s et les acteurs de terrain, et renforcer les moyens des associations environnementales

Faire de la Loire un vrai poumon de la métropole

106. Réserver le site de l'actuel CHU pour réaliser après son transfert un grand parc nourricier naturel et cultivé: vergers, jardins maraîchers et partagés, prairies pâturées, ferme urbaine.

107. Réaliser un grand parc ouvert sur la Loire à la pointe Ouest de l'île de Nantes.

108. Créer un circuit « belvédères et guinguettes de Loire » (Prairie de Mauves, Malakoff Pré- Gauchet, Quai Doumergue, Cap 44,...).

109. Développer les navettes fluviales avec, notamment, la mise en service d'une liaison Île de Nantes/Bas-Chantenay en 2020 et Bas-Chantenay/Trentemoult en 2021.

110. Réaménager la piscine Gloriette avec un bassin plein air ouvert sur la Loire.

111. Créer un circuit touristique en navette fluviale entre le Parc des chantiers, la Gare maritime, Bas-Chantenay et le Jardin extraordinaire, et Trentemoult.

Développer une ville numérique durable

112. Réduire l'empreinte numérique locale, sur le plan écologique et social, et mettre en place pour cela des outils de mesure et d'évaluation avec une

échéance (2030).

113. Créer une filière locale de réemploi des équipements et matériels numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, etc.) et accompagner les réseaux low-tech. Créer un Comptoir de la réparation et du réemploi dans chaque quartier.

114. Créer un service public de la donnée et réviser la Charte de la donnée métropolitaine : gestion publique des données d'intérêt territorial, données ouvertes et accessibles à tout le monde, soutien à la prise en main citoyenne des données. Développer un « datacenter public local souverain nouvelle générations" assurant la sobriété énergétique et garantissant la transparence d'accès aux données publiques, développer à des «chaudières numériques».

La collectivité en première ligne pour l'écologie

115. S'engager dans une démarche «désinvestissement fossile» favorisant les partenaires bancaires éthiques, avec la création et signature d'une charte ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire.

116. Utiliser la commande publique comme levier de la transition écologique et de la justice sociale : réviser le Schéma des achats responsables, systématiser les clauses sociales et environnementales, et rendre plus accessibles les marchés aux TPE/PME et entreprises de l'ESS.

3 | LA SÉCURITÉ UN DROIT POUR TOUS !

Doubler les effectifs municipaux et métropolitains de Police

117. Créer la police métropolitaine des transports en commun avec 32 nouveaux agents.

118. Recruter 70 policiers municipaux supplémentaires, pour renforcer la présence policière sur le terrain en journée et étendre leurs horaires d'intervention le matin et la nuit de minuit à 2 heures du matin

119. Créer 2 postes mobiles de Police municipale, positionnés en fonction des besoins, où l'on pourra à la fois obtenir des renseignements, signaler un fait et solliciter une assistance.

120. Créer une brigade spécialisée de 24 agents pour l'ilotage dans les quartiers.

121. Créer une Police des incivilités du quotidien, pour lutter contre les incivilités sur l'espace public et dans certains lieux publics (Espaces verts, nettoyage, bailleurs sociaux,...).

122. Sur la base d'un diagnostic partagé, déployer, lorsque cela est nécessaire et toujours en complément des moyens humains, l'installation des caméras de vidéoprotection dans les 11 quartiers nantais.*

123. Faire dialoguer les acteurs de prévention et de répression, en organisant la connexion entre les agents des transports urbains, la police municipale et la police nationale, et compléter la formation des personnels des transports urbains et les équipes de prévention sur la gestion de crise et la communication avec les publics difficiles.

Mettre en place un plan « sécurité nocturne »

124. Mettre en place un plan de sécurité nocturne du Hangar à Bananes jusqu'au centre ville, à Bouffay, tous les jeudis, vendredis et samedis, et les soirées de forte affluence pour garantir des soirées en sécurité aux Nantais.es : mobilisation de moyens humains, développement des stations nocturnes.

125. Mieux partager les espaces de vie nocturne. Travailler avec les riverains pour prévenir des conflits de cohabitation.

126. Étendre et conforter le réseau café-citoyens pour offrir des lieux d'accueil et de refuge la nuit.

127. Mettre en place des médiateurs de soirée pour accroître encore la présence sur les temps et lieux festifs.

128. Favoriser et accompagner le développement d'une application permettant d'identifier les lieux ressources, d'organiser des déplacements en groupe, de signaler des difficultés.

129. Instaurer une séance annuelle de travail sur la sécurité au Conseil municipal, avec invitation au Préfet à venir présenter la situation nantaise en matière de sécurité, les moyens déployés et les actions mises en œuvre par l'État.

130. Désigner un élu référent « sécurité » dans chaque quartier, pour suivre, au plus près du terrain, les questions de sécurité

Renforcer encore l'engagement de la collectivité dans la lutte contre la récidive et les actions de réparation

131. Augmenter de 50% le nombre de personnes accueillis en Travaux d'Intérêt Général (TIG) à

132. la Ville. Identifier 150 chantiers de réparation par an à proposer dans le cadre des TIG, afin que les peines soient coordonnées avec les besoins locaux (citoyenneté, réparation...), et créer une équipe dédiée à l'encadrement des publics soumis à des peines de réparation d'intérêt général.

133. Créer un programme de mentorat pour les jeunes de 12-25 ans primo-délinquants, permettant à des adultes volontaires d'accompagner un jeune pendant 12 à 18 mois.

Renforcer les actions de prévention

134. Refonder le rôle et les missions des médiateurs dans les quartiers, et renforcer leur présence en recrutant des effectifs supplémentaires. Étudier avec le Département, l'augmentation le nombre d'éducateur.rice.s de la prévention spécialisée par quartier prioritaire et en déployer en centre-ville.

135. Concevoir et réaménager tous les espaces publics en intégrant systématiquement la dimension sécurité, avec notamment un travail sur l'éclairage public avec les acteurs (schéma lumière sous forme d'un travail citoyen dialogué sur la ville dès 2021).

136. En concertation avec les associations de locataires, augmenter la présence des concierges et gardien.ne.s d'immeuble dans le parc de logements sociaux avec un premier objectif de 130 concierges et gardien.ne.s d'immeuble.

137. Rendre gratuit pour les jeunes le pack formation aux gestes de 1ers secours et de sensibilisation aux risques de la forte alcoolisation.

138. Renforcer la prévention contre l'alcoolisation : campagnes de communication, accompagnement des initiatives des acteurs visant à lutter contre l'hyper-alcoolisation.

139. Mettre en place un plan de

prévention des addictions aux stupéfiants, avec la création d'un appel à projet annuel finançant des actions de prévention proposées par les acteurs

Conforter le soutien aux victimes

140. Étendre les services de la Maison de la Tranquillité Publique à l'égalité et aux droits: médiation, conciliation, conseil juridique.

141. Soutenir les victimes en créant un correspondant d'aide aux victimes au sein de la Maison de la Tranquillité Publique pour les accompagner et les orienter vers les interlocuteurs adaptés. Établir un programme d'information/prévention et d'accueil/conseil aux victimes.

142. Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes. Passer par la formation des agents municipaux à verbaliser de l'outrage sexiste sur l'espace public et du grand public aux « gestes qui sauvent les femmes ».

4 | UNE VILLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE

Donner les moyens d'apprendre et d'éduquer

143. Réaliser 6 nouvelles écoles ainsi que 23 extensions-rénovations d'écoles dans le mandat avec des toitures utiles, des bâtiments et des cours à la hauteur du changement climatique.

144. Débitumer les cours d'école, les cours des crèches et les ouvrir à la nature : arbres, végétation et jardin pédagogique, atelier de réparation, potager, poulailler et composteur, ombrière et système de récupération de l'eau de pluie...

145. Créer 600 nouvelles places en centres de loisirs, 750 nouvelles places de crèches et micro-crèches en s'appuyant en priorité sur le dynamisme associatif et le service public, créer un compte famille unique pour faciliter les inscriptions et former les animateurs nature.

146. Créer de nouveaux modes de garde ponctuelle pour faciliter la recherche d'emploi, l'engagement bénévole associatif,... : places en crèche d'urgence, crèche solidaire, chèque baby-sitting sous conditions de ressources

147. Adapter l'offre d'accueil à toutes les situations: étudier la mise en place d'une offre « clef en main » (crèche + garde à domicile) pour les parents en horaires décalés.

148. Accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap dans tous les modes d'accueil. +

149. Soutenir et accompagner les projets d'installation de maisons d'assistant.e.s maternel.le.s.

150. Ouvrir un guichet SOS stages pour tous, et pour tous les niveaux.

151. Offrir un abonnement à un magazine éducatif à chaque enfant scolarisé en CM2.

152. Développer les résidences artistiques de longue durée dans les écoles et offrir à chaque élève de classe élémentaire une activité encadrée par un artiste. Développer les pratiques artistiques et sportives en milieu scolaire, avec un parcours « culture et sport » pour un maximum d'élèves.

153. Éduquer aux usages du numérique en mobilisant des ressources municipales diverses (des écoles aux médiathèques en passant par les maisons de quartier) dès le plus jeune âge : contenu, durée d'exposition aux écrans, addiction, protection des données personnelles, impacts environnementaux.

154. Accompagner par des moyens complémentaires la mise en place de conseils d'enfants dans les écoles.

155. Renforcer les lieux d'accueil parent-enfant. Développer le maillage des lieux d'accueil parent-enfant 0-6 ans, par un usage mutualisé de locaux aménagés adaptés. Créer 2 lieux d'accueil parent-enfant 6-12 ans, des espaces spécifiquement dédiés aux problématiques de la « petite adolescence ».

Favoriser la quotidienneté et la proximité

156. Transformer les mairies annexes en mairies de quartier, pour y disposer de plus de services en proximité.

157. Renforcer le rôle de l'adjoint de quartier et lui donner les moyens d'agir en proximité.

158. Développer une offre de marchés plus variée : encourager les marchés du soir, les marchés spécifiques, en particulier pour les produits locaux, et les marchés dans des lieux atypiques. Réserver des espaces en rez-de-chaussée dédiés aux services, commerces de proximité et lieux de rencontre, lors des rénovations ou des constructions d'immeubles.

159. Poursuivre le travail sur l'accessibilité universelle en associant les usagers: multiplier par 3 le nombre de parcours sécurisés, sécuriser les voies piétonnes et cyclables et élargir globalement l'espace piétonnier. Installer plus de bancs pour se (re) poser et de lieux d'hygiène (tables à langer, fontaines, toilettes...).

160. Élaborer avec les habitants, les acteurs associatifs, entreprises...dans chaque quartier et dès le début du mandat des contrats de proximité qui répondent au besoins des habitants sur les services de proximité : commerces, équipements et services publics....

Soutenir la vie associative et socioculturelle

161. Mieux accompagner les associations et clubs. Le rôle du CADRAN, centre ressource de la Ville au service des associations, sera renforcé et élargi, notamment en termes de conseil et accompagnement administratif.

162. Favoriser l'accès des citoyen.ne.s aux critères d'attribution des subventions (niveau de la demande de soutien formulé par l'association, sommes accordée, historique sur 2 ans des sommes attribuées, et motivation de l'attribution ou du refus)

163. Accompagner les associations vers la transition écologique. Nous mettrons en place un plan d'accompagnement à la transition écologique de acteurs associatifs, sportifs et culturels nantais.

164. Rendre possible l'occupation temporaire conventionnée de bâtiments. Nous faciliterons l'accès des associations et entreprises de l'ESS aux locaux en friche ou en situation transitoire.

165. Étudier l'ouverture des cours d'écoles et bâtiments scolaires, en soirée, WE, pendant les vacances...

166. Construction d'une nouvelle maison de quartier à la Halvêque et d'un équipement socioculturel à Boissière-Petite Sensive.

167. Création d'un pôle associatif au Coudray et d'une salle associative aux Collines du Cens.

168. Rénovation de la Maison des Haubans et de la salle festive de la Roche à Malakoff ; extension de la salle du Radar dans le quartier Bottière

Fonder le « pacte intergénérationnel nantais »

169. Prendre en compte les parcours de vie pour les personnes âgées : multiplier le dispositif municipal des « logements bleus » et les résidences « intermédiaires » et alternatives de l'économie sociale et solidaire et expérimenter un projet vill'âge avec une offre diversifiée pour bien vivre sa longévité : résidences autonomie, accueils spécialisés pour personnes en situation de handicap, accueils en hébergements d'urgence médico-sociale.

170. Créer une maison de la longévité et des générations, guichet unique de l'ensemble des services existants à destination des seniors et de leurs proches.

171. Créer des jardins « bien-être » adaptés au vieillissement.

172. Agir à l'échelle de chaque quartier pour une ville adaptée au vieillissement : réaliser un diagnostic « quartier ami des aînés » avec les habitants.

173. Renforcer les moyens de la maison des aidants pour assurer son déploiement à l'échelle de tous les quartiers. Généraliser les dispositifs Halt'Répît et Répît à domicile, créer une plateforme web dédiée aux aidant.e.s.

174. Développer un volet Senior du « Pacte métropolitain pour l'emploi », notamment par un travail de sensibilisation auprès des entreprises

175. Encourager la transmission de savoir et d'expérience : projets de solidarités intergénérationnelles sur la transition écologique et l'habitat, participation des seniors aux temps scolaires/périscolaires/loisirs, ateliers pour les grands-parents dans les

structures culturelles, interventions d'enfants ou de jeunes dans les établissements de personnes âgées développement du dispositif « grands-parents certifiés ».

176. Valoriser l'apport des personnes retraitées "actives". Valoriser le bénévolat et l'engagement civique, adapter l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

Jeunesse

177. Soutenir l'implantation d'offre de restauration sociale pour les étudiants, notamment sur l'île de Nantes.

178. Renforcer la lutte contre la précarité étudiante en lien avec les acteurs, et notamment le CROUS en doublant le fonds municipal d'aide d'urgence.

179. Renforcer les fonctions éducatives et citoyennes du sport. Développer un Pass « Tente le sport » à destination des 12-16 ans pour valoriser les disciplines proposées par les clubs de la ville. Élaborer une charte partenariale du jeune sportif.

180. Mettre en place pour les jeunes et les adolescents un parcours d'éducation aux médias et au renforcement de l'esprit critique en lien notamment avec les radios associatives et les acteurs éducatifs. (égalité filles/garçons, discriminations, cyber harcèlement, fake news, théorie du complot...).

181. Développer la formation à la lutte contre les discriminations des agents de la Ville de Nantes.

182. Mettre en place « une bourse sac à dos » pour soutenir le droit aux vacances et au voyage des jeunes.

183. Soutenir la création d'une épicerie sociale et solidaire étudiante

184. Accompagner et soutenir la création de 1 000 places en logement ou colocation à prix abordable pour les moins de 26 ans, grâce à des solutions d'habitat alternatif et solidaire, en direct ou en partenariat avec les acteurs locaux : logement chez l'habitant.e, colocations solidaires Kaps, logements intergénérationnels, habitat participatif...

185. Développer avec les acteurs les dispositifs de découverte des métiers pour les collégien.ne.s et les lycéen.

ne.s. Développer les coopératives jeunesse de services à chaque vacance scolaire.

186. Accès des jeunes de moins de 26 ans à la « carte multi-services » pour l'alimentation (accès aux AMAP, restaurants et épiceries solidaires) et les équipements domestiques, sportifs et bureautiques (ressourceries). Renforcer la médiation pour faciliter le recours aux aides et ouvrir les dispositifs municipaux aux étudiant.e.s (restaurant social, aide d'urgence, PASS santé...).

187. Réinventer le Conseil des jeunes. Lui donner un pouvoir d'interpellation une fois par an en conseil municipal.

188. Créer un budget participatif spécial jeunesse, avec un temps fort annuel valorisant leurs talents et initiatives.

189. Permettre aux jeunes de s'engager. Soutien à la création de places en service civique. Conforter les Pépinières jeunesse, et créer une attestation de reconnaissance des jeunes engagés dans des missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Permettre à tous d'habiter à Nantes

190. Pour les plus modestes et permettre un parcours logement pour chacun : construire 5000 nouveaux logements sociaux.

191. Pour les classes moyennes et à prix maîtrisés : 3000 logements en accession à la propriété et 2000 en location.

192. Étudier la création d'un office foncier libre permettant d'offrir plus de logements à des prix inférieurs de 20 à 40% du prix du marché.

193. Dans les 4 quartiers en renouvellement urbain (Bellevue, Nantes nord, Bottière et Dervallières) réhabiliter 4000 logements sociaux pour améliorer le confort et les performances énergétiques; favoriser l'auto-réhabilitation des logements ; aménager 100 000 m2 de squares, parcs et jardins ; soutenir les projets collectifs : jardins partagés, haltes gourmandes.

194. Créer une plateforme numérique d'accès pour le logement des jeunes, en lien avec les opérateurs du logement des jeunes.

195. Soutenir les nouvelles formes d'habitat : coopératives d'habitants, habitat partagé, habitat groupé et développer l'accession à la propriété via l'office foncier solidaire. Atteindre progressivement 500 logements par an d'ici 2025.

196. Soutenir toutes les formes de cohabitation dans le logement social et privé, à travers les projets d'habitat participatif et de coopératives d'habitat, les colocations solidaires et intergénérationnelles, la création d'espaces mutualisés de logements en co-living.

197. Garantir la maîtrise des loyers par une politique foncière offensive et mettre en œuvre si nécessaire, sur la base d'un diagnostic partagé, l'encadrement du niveau des loyers en fonction des situations de tension repérées .

198. Réguler AIRBNB pour freiner la spéculation immobilière touristique.

199. Optimiser l'occupation des logements sociaux existants. Construire en priorité sur les quartiers les moins pourvus pour atteindre 25% de locatif social dans chaque quartier. Construire au moins 25% de logements très accessibles dans le parc social.

200. Aider les copropriétés au bénéfice des populations modestes.

201. Nantes agit pour le droit au logement. Nous voulons agir avec les associations de locataires, les bailleurs et les propriétaires pour trouver ensemble les solutions permettant d'éviter les expulsions. Nous renforcerons les agences immobilières à vocation sociale pour faciliter la mise en location de logements privés à destination des personnes en grande précarité. Nous soutiendrons les baux précaires entre associations et propriétaires pour mettre à l'abri des personnes à la rue et travaillerons à identifier les lieux disponibles à cet effet. Cet engagement fort de la ville de Nantes doit s'inscrire dans une mobilisation générale de tous les pouvoirs publics afin que personne ne reste à la rue dans la 6ème ville de France.

202. 1 % du budget de Nantes Métropole pour la mise à l'abri des personnes à la rue et en grande précarité en partenariat avec les acteurs associatifs engagés.

203. Développer des outils de prévention efficaces contre les expulsions locatives (commission de prévention des impayés locatifs avec les bailleurs, permanence d'aide juridique, médiation, etc).

Soutenir l'emploi dans les quartiers

204. Développer des lieux d'activité économique et commerciale dans les quartiers notamment l'implantation des commerces indépendants, et faciliter le démarrage de jeunes commerçant.e.s. : ateliers de fabrication partagés, locaux artisanaux, commerciaux.

205. Déployer un programme spécifique en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires avec l'expérimentation de centres d'affaires de quartier, d'incubateurs culinaires, d'espaces tiers lieux numériques.

206. Développer avec les acteurs des expérimentation à l'échelle de chaque quartier pour favoriser l'accès à l'emploi. Objectif : proposer aux personnes des missions salariées à forte utilité sociale et environnementale et répondre aux offres insatisfaites.

207. Multiplier des espaces de télétravail accessibles à tous.

208. Lancer l'ambition « Territoire zéro-chômeur » et renforcer le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique. Renforcer le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, en développant les clauses sociales dans la commande publique et en augmentant le nombre de marchés publics réservés. Et instaurer des Comités locaux de l'emploi à l'échelle de chaque quartier. Objectif : proposer aux personnes des missions salariées à forte utilité sociale et environnementale et répondre aux offres insatisfaites.

Inventer de nouvelles solidarités

209. Organiser les États généraux de la solidarité avec la création d'un appel à projet annuel pour des solidarités nouvelles, doté de 500 000€.

210. Élargir le dispositif Carte blanche «en une carte multi-service» pour augmenter le pouvoir d'achat et de sécuriser des besoins du quotidien : AMAP, culture, épicerie et cafés solidaires, ressourceries, bureautique et matériels sportifs issus du réemploi...

211. Créer un pack solidarité numérique avec un chèque formation, une offre de connexion solidaire et un accès à un réseau de la médiation numérique par quartier.

212. Installer des distributeurs gratuits de protections périodiques pour les femmes en situation de précarité dans les sanitaires des lieux gérés par la Ville et le CCAS.

213. Créer, en concertation avec les acteurs de l'urgence sociale, un espace d'accueil de jour ouvert 7 sur 7 pour les personnes en détresse : aide sociale, accompagnement santé ou formation, consignes sécurisées.

214. Créer une plateforme numérique pour accéder en un seul dépôt de justificatifs aux dispositifs d'aides sociales et de tarification solidaire existants.

Garantir la dignité des migrants des exilé.e.s accueillis

215. Soutenir la création, en lien avec les associations et les acteurs, d'un lieu d'accueil de jour pour les jeunes migrants de 16 à 25 ans assurant l'information et l'accompagnement (droit, santé, formation, apprentissage de la langue).

216. Créer une plateforme numérique d'information à destination des Nantaises et des Nantais souhaitant accompagner et soutenir les migrants.

217. Renforcer le soutien aux acteurs qui accompagnent les publics migrants dans l'apprentissage de la langue, l'accès aux droits, l'inclusion par le sport, la culture, etc

218. Ouvrir les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'accès aux besoins de base pour les personnes en grande précarité à tou.te.s les exilé.e.s, quel que soit leur statut.

219. Soutenir les dispositifs d'accès à l'emploi. Relayer les initiatives des associations et collectifs en faveur des exilé.e.s, parrainage avec les entreprises du territoire, en lien avec Pôle Emploi et les associations.

Lutter contre les discriminations et veiller aux libertés individuelles

220. Accompagner l'installation de Nosig, centre Lgbtqi+ de Nantes, dans de nouveaux locaux en centre-

ville. Soutien aux acteurs associatifs de l'hébergement d'urgence pour les jeunes expulsé.es de la cellule familiale, et lutter contre les discriminations dans les démarches administratives (formation des agents, facilitation du changement d'état civil, formulaires non-genrés)

221. Créer un observatoire nantais des discriminations d'accès à l'emploi.

222. Créer une Maison des Adieux pour des funérailles laïques et républicaines. Encourager le développement de coopératives funéraires et étudier la création d'un cimetière à empreinte écologique réduite.

223. Mettre en place un parcours d'éducation au respect et à l'égalité des droits, à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, assorti d'une formation pour les personnels au contact d'enfants et de jeunes.

224. Engager une campagne de sensibilisation des personnels médicaux et paramédicaux aux parcours santé des personnes LGBTQI+.

225. Agir pour les personnes en situation de handicap et leurs familles

226. Prendre en compte les parcours de vie pour faire évoluer l'habitat pour les personnes en situation de handicap, en plus du Plan Local d'Habitat (100 % de logement accessible, 10 % de logement adapté) : accélérer la rénovation du parc de logement social adapté.

227. Créer une plateforme multi-partenaire pour accompagner les familles et faciliter les parcours éducatifs sans rupture des enfants et des jeunes en situation de handicap, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, en concertation avec les partenaires associatifs locaux. L'accès prioritaire des enfants en situation handicap en crèche municipale sera élargi à toutes les crèches subventionnées par la Ville. Soutien à l'intervention d'éducateurs sportifs spécialisés dans les établissements scolaires et sportifs et aux associations d'entraide et de solidarité entre étudiant.e.s.

228. Rendre accessibles tous les sites culturels et touristiques de Nantes et créer une plateforme numérique pour faciliter la mobilité et les parcours des personnes en situation de handicap.

229. Créer un lieu de ressourcement à destination des aidant.e.s familiaux de personnes en situation de handicap.

230. Étudier l'instauration dans les équipements sportifs des plages horaires facilitant la fréquentation des personnes en situation de handicap, en limitant par exemple les contraintes de lumière et de bruit.

Objectif : première ville non-sexiste en France !

231. Lutter contre toutes les formes de discriminations pour devenir la première ville non sexiste de France à 10 ans : Respect d'un équilibre femmes/hommes dans les dépenses municipales (exemplarité de la collectivité), Création d'espace public respectueux des genres et d'un réseau de lieux de convivialité et de fête (cafés, bars, discothèques) labellisés « non sexistes » (Formation des personnels,...), Déploiement d'ateliers de négo-training dans les quartiers pour réduire les inégalités salariales et former 5 000 femmes à négocier leurs salaires sur le mandat, Soutien à l'accès à tous les sports pour les filles et les femmes, Repenser les cours des écoles nantaises pour favoriser la mixité filles-garçons.

232. Dans le cadre de la RSE soutenir toutes les actions utiles pour atteindre l'égalité salariale femme/homme à compétences et expériences égales, rémunération égale car la parité progresse trop lentement dans les entreprises.

233. Étendre et conforter le réseau café-citoyens pour offrir des lieux d'accueil et de refuge la nuit.

234. Poursuivre l'action de Citad'elles et en organisant des assises de la lutte contre les violences faites aux femmes rassemblant citoyen.ne.s, expert.e.s, actrices et acteurs locaux et nationaux engagé.e.s sur le sujet afin de faire de Nantes le lieu de croisement des expériences et des idées pour l'égalité réelle et la fin des violences et faire émerger des espaces de solution duplicables dans d'autres villes.

235. Mettre en place des « journées du Matrimoine » pour valoriser l'œuvre des femmes nantaises, continuer à baptiser les rues au féminin, consacrer une bibliothèque à l'histoire des femmes et installer un rayon « Histoire du patriarcat ».

5 | UNE VILLE OUVERTE ET INNOVANTE

Transformer l'économie au service du territoire et de la transition écologique

236. Accompagner les entreprises par la création avec la CCI et les acteurs du territoire d'une Maison de l'entreprise, centralisant les ressources et les dispositifs d'aides à destination des entrepreneurs.

237. Organiser une «COP territoriale» pour s'engager ensemble pour le climat avec les entreprises, les partenaires sociaux, les ONG et les mouvements citoyens, ainsi que les collectivités de la métropole. Des engagements chiffrés seront pris collectivement dès 2020 pour maintenir le territoire sous la barre des +1,5°C.

238. Augmenter les moyens dédiés à l'économie sociale et solidaire. Mettre en place un programme d'immobilier d'entreprises spécifique à l'économie de proximité et à l'Économie Sociale et Solidaire : pour assurer un maillage fin du commerce et de l'activité jusqu'au cœur des quartiers. Mobiliser le droit de préemption commerciale et étudier l'instauration d'un nouvel outil de maîtrise immobilière et foncière au niveau métropolitain.

239. Soutenir les pôles de commerces de proximité (maintien et développement des commerces, conciergeries, médiation), et mettre en place un plan d'accompagnement des commerçants à la transition écologique.

240. Créer un répertoire des «boîtes en transition», commerces, artisans et très petites entreprises engagées dans la transition écologique et sociale à qui il sera proposé un accompagnement spécifique. Ces entreprises auront accès à un soutien technique complémentaire de la collectivité et les détenteurs de la carte blanche pourront accéder à tarif solidaire aux produits et services proposés.

241. Créer un livret d'épargne, le Petit LU – Livret Utile du Crédit Municipal, qui permettra de soutenir les projets économiques et associatifs de transition écologique et sociale sur le territoire.

242. Faire vivre la créativité, la transition et la solidarité dans les quartiers. Nous soutiendrons la création de « Tiers-

Lieux » à la croisée des transitions et des solutions, portés par une dynamique collective (habitant.e.s, associations, entrepreneur.e.s...) et avec une grande ouverture sur le quartier de vie.

243. Créer un espace dédié au commerce et à l'artisanat « Made in Naoned ».

244. Étudier en lien avec les acteurs, la création d'une plate-forme numérique d'achats dédiée aux commerces nantais.

245. Organiser la logistique bas-carbone et la distribution en circuit-court, en lien avec la Métropole et en s'appuyant sur les opportunités existantes (ferroviaire, vélo, fluvial).

246. Le Grand Port Maritime est un acteur majeur pour aménager notre territoire, conforter les activités économiques, l'emploi et la transition écologique : renforcer les activités portuaires sur Nantes et sa Métropole en faisant notamment de la zone de Cheviré une plateforme de barging, d'activité logistique et de dépollution

247. Mettre en place un bureau des temps et un plan de développement du co-working et du télétravail en lien avec la Métropole. Le télétravail sera par ailleurs développé dans les services de la Ville de Nantes et de la Métropole.

Accompagner le dynamisme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, promouvoir l'innovation

248. Soutenir l'émergence d'un nouveau modèle universitaire fédérant tous les acteurs du territoire.

249. Soutenir la création d'un chaire universitaire de la transition écologique et de cycles universitaires de 1er et 2e cycle sur les thématiques climat-énergie, économie sociale et solidaire, biodiversité-environnement.

250. Installer une plateforme de recherche-action et de transfert de connaissances & compétences, au croisement de la Chaire de la transition écologique et des politiques publiques menées par la Ville et la Métropole.

251. Créer un nouveau dispositif d'accompagnement (émergence et accélération) pour les projets à fort impact en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire (TechForGood ET Numérique Responsable) et la recherche Scientifique (DeepTech).

252. Conforter le Campus urbain créatif de l'Île de Nantes (objectifs 3 500 emplois et 7 000 étudiants) avec l'ouverture de l'École du Design, du bâtiment totem Nantes Tech et de la Créative Factory, le propulseur économique dédié aux industries culturelles et créatives.

253. Programmer et lancer Station S, la plateforme de recherche, d'innovation et de développement économique de la filière santé.

254. Lancer le chantier du Campus santé sur l'Île de Nantes pour accueillir en proximité immédiate du CHU les 7 000 étudiants de cette filière et notamment la Faculté de médecine.

255. Conforter l'action en faveur des 5 filières économiques stratégiques de la métropole et accompagner leur transition écologique (santé, industrie du futur, nautisme, numérique et industries culturelles et créatives, alimentation) ; créer pour chacune un lieu emblématique pour permettre des synergies entre recherche, développement économique et intérêt territorial entre recherche et développement économique : les halles Jules Verne à Bouguenais pour l'industrie du futur ; l'ancienne usine électrique à Nantes pour les secteurs maritimes et nautiques ; la Station S sur l'Île de Nantes pour la santé, en lien avec la zone TechMed de Saint-Herblain ; la halle 6 Est sur l'Île de Nantes pour le numérique et les industries culturelles et créatives ; le projet d'incubateur sur le pôle Agropolia à Rezé, pour l'alimentation.

256. Réorienter la politique économique de la Métropole vers le territoire et pour la transition. Les missions de l'agence de développement économique Nantes St Nazaire seront réorientées pour promouvoir la transition écologique, l'innovation sociale, les technologies vertes et accompagner la transition des entreprises dans tous les secteurs économiques.

257. L'innovation au service de l'écologie : créer un référentiel d'évaluation d'impact territorial, écologique & social des projets économiques auprès des incubateurs et investisseurs ; Nous proposerons également des défis aux innovateurs autour de thématiques sociales et écologiques, encourageant un désenclavement des filières technologiques et innovantes en faveur de valeurs environnementales.

258. Miser sur les filières de la transition : le BTP durable et les énergies renouvelables. Nous structurerons ces deux filières clefs de la transition écologique avec une offre complète, intégrant formation, recherche, approvisionnement, immobilier/foncier, soutien à l'entrepreneuriat et aux réseaux d'entreprises.

259. Amplifier le soutien à l'entrepreneuriat social et solidaire, l'économie sociale et solidaire : créer un fonds dédié à la consolidation des projets et aux entreprises en phase de développement ; signer de nouvelles conventions avec les associations professionnalisées pour service rendu à la collectivité. Encourager une meilleure coordination avec la vie associative et avec le monde économique (projets communs, mécénat de compétences). Renforcer le soutien et la coordination des solutions ESS dans tous les quartiers.

260. Conforter le programme d'expérimentation Citylab à l'échelle de chaque quartier.

Rayonner au service du territoire et des Nantais.e.s

261. Livrer la nouvelle Gare de Nantes en 2020.

262. Accompagner l'installation de l'Arbre aux Hérons (financement 1/3 Nantes métropole, 1/3 entreprises privées et 1/3 autres partenaires publics) : une offre de loisirs pour les familles, vitrine du savoir-faire et de l'inventivité nantaise à l'international.*

263. Réaliser la modernisation de la Cité internationale des congrès. Revisiter le projet d'extension au regard des enjeux Culture et Congrès de demain dans le contexte post-Covid.

264. Faire de Nantes une place de tourisme responsable, notamment par l'obtention du label « Destination Internationale Responsable ».

Être moteur d'une alliance renforcée entre les territoires

265. Mettre en place une conférence départementale des intercommunalités, coanimée avec le Département pour une coopération renforcée entre tous les territoires, avec notamment l'objectif de zéro artificialisation nette des terres en Loire-Atlantique à horizon 2030.

266. Réévaluer les outils juridiques et stratégiques qui gèrent nos politiques d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle de la métropole pour permettre d'atteindre l'objectif de zéro-artificialisation nette à l'horizon 2030.

267. Renforcer les coopérations sur le développement économique, en particulier sur les filières économiques essentielles à relocaliser : Élaborer une stratégie foncière partagée avec les intercommunalités du 44 et mettre en œuvre une coopération dans la prospection et l'accueil des entreprises.

268. Renforcer le pôle métropolitain Loire-Bretagne (Angers, Brest, Rennes, Saint Nazaire, Nantes) pour en faire l'animateur d'un aménagement équilibré du territoire du grand ouest, en lien avec les villes moyennes et les collectivités régionales et départementales concernées.

Europe et coopérations internationales

269. Doubler le fonds d'aide de soutien international de la Ville pour les victimes des catastrophes liées au réchauffement climatique.

270. Amplifier le soutien aux manifestations et aux acteurs associatifs et culturels œuvrant à l'ouverture et aux échanges internationaux, et ceux qui mettent en valeur la diversité culturelle nantaise.

271. Soutenir la création interculturelle avec les pays du Sud, notamment par le soutien à la réalisation de la Maison des arts de Rufisque.

272. Organiser des rencontres régulières entre les décideurs européens et les Nantais pour valoriser les innovations de notre ville et expliquer l'apport de l'Europe dans le quotidien des Nantais. Mise en place d'une stratégie pour faciliter l'accès des collectivités et des porteurs de projet aux fonds européens.

273. Promouvoir en lien avec d'autres villes européennes un nouveau modèle de métropole pour peser sur les politiques européennes et internationales.

274. Encourager et accompagner les jumelages et échanges des écoles nantaises avec les écoles d'autres villes européennes, avec une attention

particulière à l'accompagnement des jeunes à la mobilité.

275. Renforcer le soutien aux initiatives citoyennes et associatives. (associations d'éducation à la citoyenneté, à l'interculturalité et aux enjeux mondiaux du commerce équitable), et soutien à la création d'un café citoyen des coopérations et des solidarités internationales. Doublement de l'enveloppe des CLAPs « Solidarité internationale ».

276. Approfondir nos coopérations internationales avec nos partenaires du sud, notamment au Sénégal, en Haïti, en Palestine et au Cameroun.

Nantes, Cité des artistes Nantes accorde une large place aux artistes. Des artistes qui tiennent un rôle essentiel pour « faire un pas de côté », forger un nouvel imaginaire qui enchante notre cité. A Nantes, nous voulons une culture accessible et impertinente qui nous interpelle.

277. Plusieurs nouveaux lieux permettront une plus large expression artistique : Ouverture de « la Libre Usine », nouvel espace de production, création et diffusion ; Lancement d'un laboratoire de recherche associant arts, techniques et société ; Poursuite du programme de mise à disposition d'ateliers d'artistes. Enfin, les artistes seront associés à la fabrique et au renouvellement de la ville.

278. Amplifier le soutien aux productions et diffusions de toutes les scènes nantaises.

La culture au cœur de l'inventivité nantaise

279. Face à la situation de crise actuelle, poursuivre le travail de concertation en organisant des Rencontres citoyennes de la culture, réunissant artistes, acteurs culturels, élu.e.s et habitant.e.s.

280. Réhabiliter l'ancien bâtiment Cap 44 en préservant au moins 70 à 75% de son volume actuel pour y créer une cité de l'imaginaire accueillant :
- un grand musée Jules Verne, une bibliothèque, des lieux de création et de diffusion d'œuvres - un lieu de débat, de développement de projets en interaction avec l'imaginaire des mondes de demain et des transitions

281. Réinvestir l'espace public avec les Arts de la rue et les Arts dans la rue avec

la création d'un pôle des arts nomades, des arts de la rue et du nouveau cirque, et l'organisation un dimanche par mois d'événements artistiques et culturels dans des quartiers nantais.

La culture pour tous et partout

282. Lancer un plan « pratiques artistiques amateurs facilitées » : recherche de salles et lieux de pratique, soutien matériel, aide à la communication.

283. Renforcer le parcours d'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge. Soutenir l'offre des acteurs culturels et associatifs d'éveil artistique et culturel pour les jeunes enfants.

284. Instaurer la gratuité des bibliothèques municipales et développer les services de bibliothèques hors-les-murs.

285. Ouvrir un nouveau lieu culturel autour de la Maison de la poésie.

286. Créer une nouvelle bibliothèque dans le quartier du Breil-Malville

Promouvoir la langue et la culture bretonne

287. Soutenir le développement de l'enseignement bilingue français-breton (avec pour objectif de créer 3 nouvelles filières publiques). Anticiper le plan programmatique des nouvelles écoles en y intégrant des filières bilingues (objectif 3 nouvelles filières publiques). Proposer des initiations et découvertes des cultures et langues de Bretagne sur le temps périscolaire. Développer les crèches bilingues et travailler avec les acteurs à l'accompagnement de la structuration d'un parcours bilingue jusqu'à la Terminale. Engager avec l'Université un dialogue sur le retour d'une filière langue bretonne à l'Université de Nantes.

288. Faire flotter les couleurs bretonnes sur l'Hôtel de Ville, et poursuivre la traduction en breton des plaques de rue.

289. Accompagner la création de Kejadenn, espace de rencontre des langues, des entreprises et de la culture bretonnes.

290. Après l'adoption du vœu demandant l'organisation d'un référendum sur la réunification de la Bretagne, se doter d'une instance

pérenne plurielle pour engager une véritable concertation avec l'État sur les modalités d'organisation de ce référendum, organiser un débat approfondi sur les enjeux et les conséquences d'un redécoupage afin de nourrir le débat citoyen, formuler des propositions pour renforcer les coopérations entre Nantes et les autres territoires bretons.

Promouvoir le patrimoine nantais

291. Créer un pôle Histoire, Mémoires, Archives de Nantes et des Nantais.e.s, ouvert à tous les publics.

292. Poursuivre le travail de mémoire de l'esclavage et de l'Histoire coloniale de Nantes, en amplifiant les événements liés et en encourageant les échanges et la solidarité entre Europe, Afrique et Amériques.

293. Transformer Le Conseil nantais du Patrimoine en un Comité consultatif du Patrimoine. Il rendra des avis qui seront pris en compte dans les opérations d'urbanisme et immobilières du secteur sauvegardé de Nantes.

294. Coconstruire le projet scientifique et culturel du site de l'ancien couvent des Cordeliers en centre ville intégrant une dimension artistique : portes ouvertes habitants, chantiers écoles.

295. Étudier l'implantation d'un lieu dédié à l'univers de Jacques Demy et au cinéma dans l'ancien garage Demy.

296. Mettre en valeur le patrimoine maritime et fluvial et la mémoire ouvrière. A commencer par réhabiliter la grue noire, témoignage du patrimoine portuaire et industriel nantais et faire évoluer le temps festif «Débords de Loire».

Vie nocturne

297. Offrir un cadre bienveillant à la vie culturelle nocturne pour tou.te.s: soutenir les acteurs culturels de la nuit, des cafés-concerts jusqu'à la scène électro

298. Démarche facilitée pour obtenir les autorisations ponctuelles de programmation au-delà de 22h

299. Renforcement des dispositifs de réduction des risques et des équipes de médiateurs 288/ Poursuite du travail de concertation avec le Conseil de la Nuit.

6 | DIALOGUE CITOYEN ET TRANSPARENCE ENCORE RENFORCÉS

Faire ensemble les choix qui nous engagent

300. Étudier la création d'une « halle civique » avec les acteurs : lieu de débats, de conférences, d'ateliers, d'expos et centre de ressources de la participation citoyenne.

301. Organiser des Assises de la mobilité durable pour inventer les mobilités de demain et installer un Conseil des mobilités pour suivre les engagements pris.

302. Organiser un grand débat citoyen sur le modèle de ville de demain en réponse aux enjeux écologiques et climatiques.

303. Élaborer une charte de la démocratie numérique publique pour garantir les principes du débat public avec les outils numériques.

304. Organiser des évaluations participatives et citoyennes des politiques publiques pour tenir compte des évolutions des modes de vie. La première se tiendra autour de : « Quelle santé, pour qui ? »

305. Favoriser la coopération et l'échange d'expérience entre les écoles et organiser une semaine de la citoyenneté des enfants.

306. Donner du pouvoir d'agir aux parents, enseignant.e.s, ATSEM, animateur.rice.s du périscolaire et agents d'entretien et de restauration en appliquant le principe du 50/50 dans les projets d'aménagement de l'école, en formant les élus délégués en conseil d'école.

Concevoir la ville avec les Nantais.es

307. Créer un « Conseil des générations futures » composé de citoyens tirés au sort pour veiller à répondre aujourd'hui aux besoins des générations à venir.

308. Créer un droit d'interpellation citoyenne. Nous donnerons aux citoyen.ne.s le droit d'interpeller les élu.e.s. une fois par an en Conseil municipal selon des modalités qui seront arrêtées par le Conseil municipal en début de mandat.

309. Mieux reconnaître l'apport des populations étrangères. Nous renforcerons le rôle et la représentativité du Conseil nantais des citoyens étrangers

310. Concevoir avec les habitant.e.s un Plan pour le renouvellement des places et placettes des quartiers nantais.

311. Créer un budget participatif d'un million d'euros par an pour des investissements de proximité proposés par des citoyens, associations.... Une votation citoyenne sélectionnera les projets, avec un droit de participation ouvert à tou.te.s les Nantais.e.s de plus de 16 ans.

312. Créer, dans chaque quartier, un fonds citoyen pour soutenir les initiatives collectives

313. Donner plus de pouvoir d'agir aux habitants dans les quartiers en renforçant le Bureau des projets, avec l'application du principe du 50/50 (les habitant.e.s proposent et font, la collectivité finance et accompagne). L'enveloppe du Bureau des projets pourra être complétée, selon le projet, par le budget d'investissement décentralisé et/ou le budget participatif nantais.

314. Élaborer une charte de la démocratie numérique publique pour garantir les principes du débat public avec les outils numériques.

315. Proposer de « nouveaux » lieux à réinventer : 20 nouveaux espaces publics et bâtiments peu utilisés, reprendront vie grâce à des projets portés et choisis par la votation des Nantais.es. Parmi ces lieux, 3 espaces feront l'objet d'un appel spécifique dédié à des projets portés par des collectifs/associations de jeunesse.

Agir pour la transparence et l'exemplarité de la collectivité

316. Appliquer une retenue sur indemnités après trois absences injustifiées aux séances du conseil et en commission. Rendre facilement accessibles les indemnités perçues par les élus dans le cadre de leur mandat et des fonctions liées à celui-ci.

317. Obliger chaque élu.e à remplir une déclaration d'intérêts auprès du déontologue municipal, fonction nouvellement créée, publier en ligne ses rdvs avec des représentants d'intérêts figurant au répertoire de la

Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

318. Privilégier le mode de déplacement les moins émetteurs en CO2 pour les déplacements des élu.e.s dans la ville ou, à défaut d'alternatives, verser une compensation carbone à destination de porteurs de projets internationaux labellisés par l'ONU.

319. Favoriser l'accès des citoyen.ne.s aux critères d'attribution des subventions (niveau de la demande de soutien formulé par l'association, sommes accordée, historique sur 2 ans des sommes attribuées, et motivation de l'attribution ou du refus)

320. Rendre public et lisible l'ordre du jour du Conseil Municipal 10 jours avant sa tenue.

321. Instituer une commission éthique et transparence au sein du Conseil municipal, composée d'élu.e.s et de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort pour garantir la tenue de l'ensemble des engagements en matière de transparence.

322. Augmenter la part des énergies propres (biogaz, 100% électricité verte etc.) dans les achats énergétiques de la collectivité.

323. S'engager pour une finance locale à impact positif : développer l'épargne solidaire pour les particuliers comme pour les entreprises, l'investissement participatif et les monnaies complémentaires. Il faudra notamment mieux valoriser et amplifier l'action du Crédit Municipal, et accompagner la montée en puissance de la nouvelle monnaie complémentaire issue de la fusion de SoNantes et du Ret'zL.



Mandat 2020-2026

Pacte de gouvernance

Le présent document fixe les fondements d'un pacte de gouvernance pour le mandat 2020-2026 si les Nantais nous accordent leur confiance. Validant les orientations communes, actant les quelques désaccords identifiés, il pose les modalités de fonctionnement pour les 6 années à venir.

Ce pacte co-élaboré sera complété par l'élaboration d'une Charte de fonctionnement, élu.e.s-services-Cabinet, en début de mandat. Les éléments de ce pacte seront intégrés, dans la mesure du possible, dans le règlement intérieur du Conseil municipal et la Charte de déontologie des élu.e.s de la Ville de Nantes.

I. Projet pour Nantes

a. Le texte Ensemble Nantes en confiance fixe le cap commun que nous proposerons aux Nantaises et aux Nantais.

b. Le document programme fusionné détaille l'ensemble des 325 mesures qui composeront la feuille de route des élu.e.s de la municipalité en cas de victoire. Il est issu du travail de fond réalisé entre les équipes des deux listes avant fusion.

c. Les désaccords identifiés – Les désaccords sur les sujets ici listés sont posés entre les partenaires. Il est entendu que sur ces sujets les élu.e.s issus de la liste Nantes ensemble, conduite par Julie Laernoës, auront une expression propre et un vote qui pourra diverger de celui de la majorité municipale.

- Le CHU
- L'arbre aux hérons
- La vidéoprotection
- L'hypothèse d'un nouveau franchissement de la Loire
- La création de places de stationnement pour gare et le nouveau CHU

II – Gouvernance politique

À Nantes, tous les élu.e.s de la majorité reçoivent du Maire une délégation thématique et/ou territoriale qui leur

permet de participer activement à la conduite des affaires municipales. Chacun est donc, par délégation du Maire, en responsabilité vis-à-vis de ses collègues élu.e.s, des agents du service public et des Nantais.es, pour les dossiers entrant dans son champ de compétences thématiques ou territorial. L'ensemble des feuilles de route des Adjointes sont publiques et connues de tous.

Chacun de ces élu.e.s s'engage à respecter le 1er acte d'appartenance à une majorité municipale qu'est le vote du budget qui valide les orientations politiques de l'équipe de la majorité municipale pour un an et en acte les conséquences financières pour la collectivité. Ils s'engagent par ailleurs à faire vivre les 3 piliers solidarité, loyauté et respect qui sont au fondement de la constitution de l'équipe municipale nouvelle. Comme chaque élu.e du Conseil municipal, les membres de la majorité municipale respectent les principes énoncés dans la charte de déontologie mise à jour et votée en début de mandat. Enfin ils s'engagent à respecter le contenu du présent contrat de mandat.

a. Exemplarité des élu.e.s

• Il est institué une commission éthique et transparence au sein du Conseil municipal, composée d'élu.e.s, de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort et d'acteurs associatifs pour garantir la tenue de l'ensemble des engagements en matière de transparence.

• Création d'une fonction de déontologue, choisi sur la base de son indépendance et de son expertise en matière de fonctionnement des collectivités territoriales. Ce déontologue pourra être saisi par les élu.e.s et les citoyens de toute question relative à la déontologie des élu.e.s. Il pourra formuler des recommandations et présentera chaque année un bilan de son activité au Conseil municipal. Il recueillera les déclarations d'intérêts de tous les élu.e.s du Conseil municipal. Et pour conforter son indépendance, il sera désigné par le maire sur la base d'une liste de 3 propositions établie par la

commission éthique et transparence.

• Il sera demandé à chaque élu.e de remplir une déclaration d'intérêts qui sera déposée auprès du Déontologue, fonction nouvellement créée.

• Une formation à la déontologie pour tous les élu.e.s sera organisée dès le début du mandat.

• Publier en ligne l'ensemble des RDV des élu.e.s avec des représentants d'intérêts figurant au répertoire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

• Appliquer l'adage ERC (Eviter – Réduire – Compenser) pour un mode de déplacement bas carbone des élu.e.s.

• Rendre publique l'assiduité des conseillers municipaux aux séances du Conseil municipal, et en commissions, et moduler le montant de leurs indemnités en fonction de leur participation effective dans ces instances.

• Rendre public sur le site de la Ville les indemnités de chaque élu.e dans le cadre de son mandat.

b. Formation des élu.e.s

Une instance, avec un responsable par groupe (y compris de l'opposition), sera mise en place pour définir les règles concernant la formation des élu.e.s et établir un plan de formation pour favoriser le parcours des élu.e.s qui souhaiteraient évoluer professionnellement à l'issue du mandat.

c. Instances

■ Conseil municipal : cette instance réunit 5 fois par an l'ensemble des 69 élu.e.s pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

• Le Conseil municipal accueille par ailleurs des débats thématiques dont le thème est choisi en alternance par la majorité et l'opposition. Pour les sujets choisis par la majorité, chaque groupe

de la majorité a en alternance la responsabilité du choix et de faire des propositions d'intervenants. La forme et le déroulé de ces débats a vocation à évoluer pour les rendre plus vivants : le travail d'élaboration du règlement intérieur au début du mandat devra y répondre.

- Il est prévu un droit d'interpellation citoyenne du Conseil municipal dont les modalités seront à construire avec les membres du Conseil municipal en début de mandat.

- L'ordre du jour et les projets de délibérations du Conseil municipal, accompagnés d'un résumé pour faciliter la compréhension par le grand public, sont mis en ligne sur le site internet de la Ville a minima 10 jours avant le vote.

- Le vote de chaque élu.e sur chaque dossier sera rendu public de manière plus lisible et plus rapide en systématisant le vote électronique.

- Commissions du Conseil municipal : aujourd'hui au nombre de 6, Cohésion sociale/ cohérence territoriale et développement urbain/ Culture Patrimoine International et Coopération décentralisée/ Personnel et Affaires générales/ Finances et Budget/ Voeux.

Chaque commission est placée sous la présidence d'un.e élu.e de la majorité par délégation du Maire. La Présidence de la Commission des Finances est proposée à un élu de l'opposition. Il est proposé un travail collectif en début de mandat sur le redécoupage des champs thématiques suivis dans chaque commission dans l'optique de respecter les priorités politiques du prochain mandat.

- Bureau municipal : le Bureau municipal se réunit régulièrement le lundi sous la présidence du Maire. En cas d'absence la présidence du Bureau municipal est assurée par un Adjoint dans l'ordre du tableau. Le Bureau municipal est composé des 26 Adjoints ainsi que d'un représentant de chaque formation politique siégeant au Conseil municipal qui ne serait par représentée parmi les Adjoints. Si les Nantais nous font confiance, parmi ces 26 Adjoints, 10 seront issus des colistiers de la liste Nantes ensemble conduite par Julie Laernoës.

- Droits de l'opposition : une rencontre du Maire avec les présidents de groupes de l'opposition est organisée

avant chaque Conseil municipal, elle permet de balayer l'ordre du jour du Conseil municipal et de réguler d'éventuels problèmes. Il est proposé à l'opposition de présider la Commission municipale des Finances, de siéger dans la Commission d'Attribution des Logements de Nantes Métropole Habitat, dans la Commission d'attribution des places en crèche et dans la Commission de dérogation de carte scolaire.

III. Gouvernance citoyenne

La démocratie a besoin d'une parole donnée à toutes et tous, face aux aléas qui sont devant nous. C'est une exigence fondamentale pour donner plus de pouvoir d'agir au citoyen dont cette crise a démontré la formidable capacité de mobilisation. C'est la condition de politique publique menées au plus proche des attentes et des besoins. L'ensemble de nos propositions sont précisées dans le document programme.

Par ailleurs pour collectivement tirer les enseignements de cette crise nous organiserons à l'automne une vaste concertation citoyenne à l'automne. avec les Nantaises et les Nantais.

LISTE

ENSEMBLE NANTES EN CONFIANCE

- | | | |
|---|--|--|
| 1 – Johanna Rolland PS 40ans
Cadre territoriale | 18 – Bassem Asseh PS 45ans
Cadre dirigeant | 37 – Séverine Figuls Parti Animaliste
39ans -Restauratrice |
| 2 – Ronan Dantec Territoire 44 56ans
Auteur | 19 – Catherine Bassani EELV 56ans
Conseil en organisation | 38 – Robin Salecroix PCF 29ans
Chargé de communication |
| 3 – Julie Laernoës EELV 37ans
Traductrice | 20 – François Prochasson EELV 67ans
Spécialiste de la mobilité | 39 – Ghislaine Rodriguez Société
civile 47ans – Co-fondatrice d'un café
associatif dédié aux parents et aux
enfants |
| 4 – Florian Le Teuff Société civile
39ans
Auteur et éditeur de livres | 21 – Aziliz Gouez Territoire 44 40ans
Chercheuse | 40 – Yves Pascouau Société civile
45ans – Chercheur, Directeur Europe
dans une ONG |
| 5 – Mahaut Bertu PS 24ans
Doctorante | 22 – Pascal Bolo PS 58ans
Inspecteur des finances publiques | 41 – Abbassia Hakem PS 61ans
Attachée territoriale |
| 6 – Ali Rebouh Société civile 50ans
Enseignant | 23 – Jeanne Sotter PRG 60ans
Cadre auditeur comptable | 42 – Alassane Guissé Société civile
48ans – Professeur éducateur socio-
culturel et sportif |
| 7 – Delphine Bonamy Société civile
41ans – Vidéaste urbaniste | 24 – Franckie Trichet Société civile
49ans – Enseignant-chercheur | 43 – Cécile Bir Société civile 50ans
En recherche d'emploi |
| 8 – Elhadi Azzi Génération Ecologie
57ans – Contractuel dans le logement
social | 25 – Louise Vialard Société civile
30ans – Entrepreneuse numérique
responsable | 44 – Gildas Salaun PS 43ans
Attaché de conservation du
patrimoine |
| 9 – Pauline Langlois Génération.s
29ans – Conseillère indemnisation en
assurance | 26 – Tristan Riom EELV 25ans
Ingénieur en énergies renouvelables | 45 – Catherine Piau PS 57ans
Chargée de mission |
| 10 – Aymeric Seassau PCF 42ans
Secrétaire départemental du PCF | 27 – Marie Annick Benâtre PCF
65ans – Employée à la retraite | 46 – Patrice Boutin EELV 50ans
Comédien et metteur en scène |
| 11 – Elisabeth Lefranc PS 59ans
Sans profession | 28 – Denis Talledec Société civile
49ans – Directeur culturel | 47 – Hélène Naulin EELV 37ans
Cheffe de projet emploi-formation |
| 12 – Hervé Fournier Société civile
49ans – Responsable d'un bureau
d'étude | 29 – Pascale Robert PCF 61ans
Chirurgien dentiste à la retraite | 48 – Olivier Chateau PS 46ans
Secrétaire général PS44 |
| 13 – Mahel Coppey EELV 38ans
Chargée de projets dans la solidarité
internationale | 30 – Thibaut Guiné Génération.s
27ans – Assistant d'éducation | 49 – Valérie Coussinet UDB 51ans
Formatrice |
| 14 – Nicolas Martin EELV 50ans
Entrepreneur en coopérative | 31 – Marie Vitoux Société civile
31ans – Urbaniste spécialité habitat
social | 50 – Jamal Ouggourni Société civile
55ans – Conseiller Emploi Handicap |
| 15 – Marlène Collineau GDS 34ans
Chargée de mission | 32 – Christophe Jouin Société civile
25ans – Etudiant en Droit | 51 – Emilie Bourdon Génération.s
23ans – Étudiante en master ESS |
| 16 – Aurélien Boulé UDB 38ans
Vidéaste, photographe | 33 – Nathalie Blin PCF 56ans
Ouvrière | 52 – Pierre-Emmanuel Marais UDB
51ans – Chargé de mission transports |
| 17 – Aïcha Bassal Société civile
45ans
Conseillère technique en action
sociale | 34 – André Sobczak Société civile
46ans – Enseignant-chercheur | 53 – Nadège Boisramé GDS 46ans
Enseignante |
| | 35 – Fanny Vincent Société civile
30ans – Sociologue, chercheuse à
l'INSERM | 54 – Simon Citeau EELV 32ans
Chargé de mission transport |
| | 36 – Thomas Quéro PS 44ans
Chargé d'étude | |

55 – Sandra Jen | EELV | 47ans
Juriste en droit de l'environnement

56 – Michel Cocotier | Société civile |
63ans – Directeur d'école retraité

57 – Virginie Ferreira | PS | 35ans –
Assistante comptable

58 – Vincent Grenier | PS | 48ans
Ingénieur

59 – Laurence Brosseau | PS | 48ans
Chargée de formation

60 – François Brochard | Société civile |
36ans – Ingénieur en technologies
innovantes

61 – Houda Saadi | Société civile |
35ans – Commerciale

62 – Romain Boutholeau | PS | 33ans
Directeur d'école

63 – Véronique Croué | Société civile |
54ans – Responsable au sein d'une
association de tourisme de l'ESS

64 – Geoffroy Verdier | PS | 45ans
Directeur d'une entreprise de l'ESS

65 – Sophie Leudière | Société civile |
31ans – Chargée de production
musiques actuelles

66 – Julien Pannetier | EELV | 33ans
Professeur de théâtre et art
thérapeute

67 – Fouzia Taouzari | Société civile |
42ans – Psychologue Clinicienne,
Psychanalyste

68 – Pierre-Yves Renault | Société
civile | 38ans – Paysan fromager bio

69 – Christine Fuchs | Société civile |
69ans – Enseignante à la retraite